

● **Juin 1762 :**

ADBR, C 2060, Procès-verbal du marquis de Castellane, 11 juin 1762.

La Durance suscite de fortes inquiétudes à Manosque où un "fort", construit en pierres et en bois, avait eu sa partie inférieure emportée, causant de grands dommages dans les terres situées au-dessous, où une branche de la Durance frappait. De plusieurs autres "forts", il ne restait aucun vestige. Des ruisseaux "versaient" dans les terres (Valvérane et Drouille).

Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence, Aix, David, 1762 (délibération du 24 octobre 1762, p. 181-182).

Le 9 juin, un procès-verbal du marquis de Castellane-Majastres avait montré les grands dommages causés par la Bléone au quartier des Epinettes à Digne. Il fallait, selon l'ingénieur Vallon, construire trois digues solides, d'un montant de 18 000 livres. Pour Manosque, le même Castellane-Majastres, proposait d'"aligner" le lit des torrents, naturellement trop sinueux, afin que les graviers viennent jusqu'à l'embouchure sur la Durance, formant des "forts" naturels. Pour la Durance elle-même, il fallait couper la "branche d'irruption" en prolongeant le fort dégradé "en observant de maçonner les cailloux des gabions" ; puis de faire un second fort à l'embouchure nouvelle du ruisseau de Valvérane et un troisième à celle de la Drouille.

● **Août 1762 :**

AC Salon, HH 3 n°11, Copie de placet envoyé à l'Intendant le 9^e août 1762

Peu d'orages ou grêle mentionnés, si ce n'est le 3 août 1762 à Salon, dont vignes et oliviers furent victimes.

● **Septembre 1762 :**

AC Cavaillon, BB 23, délibération communale du 19 septembre 1762, fol. 253v°.

La Durance menace les particuliers possédant-biens aux quartiers de l'Isle du Temple et de Barzaneou de Cavaillon. On fera les réparations nécessaires.

● **Octobre et novembre 1762 :**

MOUGIN, Pierre, *La restauration des Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931, p. 53 et 65.

En octobre et novembre 1762 cependant, des laves du torrent des Vigneaux envahissent et ensevelissent les vignes. Après un nouveau débordement de la Vaire, beaucoup d'habitants d'Annot émigrent.

BM Avignon, ms 1588, Notes d'Achard sur les archives de Caderousse

"Rapport de vérification de l'état des réparations par lequel il conste que la digue de Panier a souffert des grands dommages par l'inondation du mois de novembre 1762".

"Différentes délibérations et ordres de travailler aux réparations, et notamment à la digue de Panier. Paillère fait dans la petite Lône de l'Islon Blanc pour la boucher".

"Continuation des réparations jusques au 21 may 1769, jour du dernier bureau. Elles sont en grande quantité et ont été faites tant à la chaussée qui est autour de Caderousse qu'à celle qui entoure le territoire au bord du Rhosne et à la digue de Panier".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



• Décembre 1762 :

AC Cavaillon, BB 23, délibération communale du 5 décembre 1762, fol. 260v°.

A Cavaillon, la Durance menace encore les particuliers possédant-biens aux quartiers de l'Isle du Temple et de Barzaneou. On fera les réparations nécessaires. Réparation d'une des piles du canal sur le Coulon, où des éboulements sont survenus à cause des eaux.

AC Caumont, BB 22, délibération communale du 5 janvier 1763.

A Caumont : réparations décidées des digues de la Durance dans les quartiers de Balaruc, Valabrègue et Argenton, très grandement endommagées par le débordement des eaux arrivé dans le mois de décembre.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur